PORTE DE SAVOIE

Séance ordinaire du 19 décembre 2022
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°19122022D06

Objet : Vie associative – subventions 2023 versées aux associations.

Date de la convocation et de l'affichage : le 13 décembre 2022.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 1
Nombre de votants : 27
Pour : 28
Contre : 0
Abstention :0
L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick		X		BAZIN Jean-Jacques
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie		X		GUILLEMAT Serge
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger	X			
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah		X		
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20221219-19122022D6-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOÊR Yves		X		BORDON Francine

A été nommé secrétaire de séance : DIARA Aly.

VU l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales.
Rapporteur : Martine BANNAY-CODET, Adjointe en charge des associations
Exposé des motifs : les dossiers de demande de subvention déposés par les associations communales ont été examinés par la commission Vie associative le 8 décembre 2022 ; la commission s'est également prononcée sur le versement de subventions à des associations à portée départementale et nationale. Les propositions sont les suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	PROPOSITION
AMICALE DES PECHEURS DU LAC ST ANDRE	600 €
CLUB DE DANSE PORTE-DE-SAVOIE	600 €
ARTS ET NUANCES A FRANCIN	400 €
OSTENDITE	400 €
AUX FOURS ET A FRANCIN	500 €
FNACA	600 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE LES MARCHES versement conditionné à la pérennité des activités de l'association sur la commune	500 €
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE L'ECOLE DE FRANCIN	500 €
AMICALE DES PECHEURS FRANCIN	600 €
BIEN VIVRE EN YOGA	600 €
GYM DANCE	600 €
PETANQUE DE LA SAVOYARDE	1 000 €
LES AMIS DU GRANIER	1 000 €
SOU DES ECOLES CRINCALLE	600 €
LES VOIES DE NOTRE HISTOIRE	900 €
TENNIS CLUB FRANCIN	1 000 €
SOIF DE ZIC	2 000 €
LACS	1 400 €
COEUR DE SAVOIE FOOTBALL	2 500 €
ASSOCIATION INFORM'ACTIONS	3 000 €
JUMELAGE EN MARCHES	3 884 €
TOTAL	**23 184 €**

ASSOCIATION EXTRA COMMUNALES	PROPOSITION
TETRAS LYRE	200 €
JALMAV SAVOIE	100 €
LEON BERARD	200 €
LOCOMOTIVE	200 €
BANQUE ALIMENTAIRE	200 €
INSTANT A NEZ (NEZ ROUGE)	200 €
AEB GYM	400 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	200 €
KARATE DE LA RAVOIRE versement se justifiant par l'organisation par l'association d'activités sur la commune	300 €

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20221219-19122022D6-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

ASSOCIATION EXTRA COMMUNALES	PROPOSITION
APEI LES PAPILLONS BLANCS	300 €
LA PREVENTION ROUTIERE	388 €
TOTAL	**2 888 €**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe en charge des associations et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant des subventions versées en 2023 aux associations communales et extra communales suivant le tableau récapitulatif ci-dessus.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront ouverts au BP 2023 de la commune sur le compte 65741.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 19 décembre 2022.
Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 21 décembre 2022.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 20 décembre 2022.

Franck VILLAND
Maire

Aly DIARA
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20221219-19122022D6-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20221219-19122022D6-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022